

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, M. Christian CADO, M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSERRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 13/09/2022 : Annule et remplace par la décision n°D 2022_05_48 du 03/05/2022 pour inexactitude matérielle.

Prorogation du bail administratif consenti par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE au profit de l'Etat d'un ensemble immobilier à usage de bureaux sis à TALLARD, Place du Château et cadastré Section AA Numéros 67 et 68 :

- prorogation du bail administratif avec effet initial jusqu'au 17 septembre 2022, à la date ferme du 31/01/2023.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes - Lot 1 Transport de personnes pour les écoles de la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'activité Natation Scolaire sur la piscine de Tallard	SAS Transport SABATIER (05110 LA SAULCE)	Le montant des prestations est défini comme suit. Soit les seuils suivants : Montant mini par an 4 680 € HT Montant maxi par an 8 000 € HT Durée : 1 an, pour une prise d'effet du 06/10/2022 Reconduction tacite deux fois pour une durée d'un an sans toutefois dépasser 36 mois.	24 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport	SAS Transport SABATIER (05110 La SAULCE)	Le montant des prestations est défini comme suit.	24 NOVEMBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Routier de Personnes - Lot 2 Service Accueil Loisir		Soit les seuils suivants : Montant mini par an 4 000 € HT Montant maxi par an 7 000 € HT Durée : 1 an, pour une prise d'effet du 06/10/2022 Reconduction tacite deux fois pour une durée d'un an sans toutefois dépasser 36 mois.	
Marché de travaux à procédure adaptée pour la Construction d'une Station d'épuration type « filtres plantés de roseaux » aux Guérins à SIGOYER, de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,).	Société ABRACHY (05130 TALLARD)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 315 957,37 € HT. Les délais sont fixés comme suit : - 5 semaines pour la période de préparation, dont 2 pour les visas - 12 semaines pour les travaux Et pour les périodes post-travaux ci- après : - 2 semaines pour la mise au point - 2 semaines pour la mise en régime - 3 semaines pour la période d'observation	26 OCTOBRE 2022
Accord-cadre à bon de commande sans publicité ni mise en concurrence pour les prestations de nettoyage intérieur des autobus de la Régie des transports.	Société NET LOC (83500 La Seyne sur Mer)	se décompose ainsi par bus : Prix nettoyage quotidien : 4,80 € HT Prix nettoyage mensuel : 52,50 € HT Durée fixée à un an à compter du 1er novembre 2022. Seuil minimum de commande de par an : 16 000 € HT Seuil maximum de commande de par an : 28 000 € HT	21 OCTOBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture par échange	Société Iveco Bus (13127 VITROLLES)	Conclu pour un montant de 13 380,00 € H.T. Durée de livraison : 1	21 OCTOBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
standard d'un rack complet de batteries de traction, pour le bus n° 54 CITELIS HYBRIDE immatriculé CW-894-SH		mois	
Etudes d'avant projet détaillé des travaux au sens du code de la commande publique pour la construction d'une nouvelle station d'épuration quartier des Guérins sur la Commune de Sigoyer. La prestation de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de missions suivants : • Avant-projet (AVP) • Projet (PRO) • Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) Analyse des offres ; • Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) • Assistance au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (AOR)	Assurée par le bureau d'études SAUNIER Infra	Montant des travaux estimé à 330 000 € HT. Enveloppe prévisionnelles des travaux établi par le bureau d'études SAUNIER Infra, comprenant les divers et aléas, à : 360 000 € HT.	13 OCTOBRE 2022
Marché à Procédure Adaptée pour la la mise en place et la maintenance d'un Système d'Information Voyageur (S.I.V.) pour la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	Société HUBUP (75014 PARIS)	Selon un montant annuel de 8 619,10 € HT. Durée de 3 ans ferme	10 OCTOBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le dévoiement de réseaux d'eaux pluviales et usées de la Communauté d'Agglomération GAPTALLARD-DURANCE	Société Gaudy (05230 CHORGES)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 88 005,38 € HT. Durée : 3 semaines	7 OCTOBRE 2022
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour l'achat d'un agitateur de remplacement pour les bassins de la station d'épuration de Gap	Société XYLEM, (69230 SAINT GENIS LAVAL)	Conclu pour un prix de 100 31,34 € HT	
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état de la tôle de fond de la	SAS ATELIER DU DEOULE (05110 LARDIER ET	Conclu pour un montant de 8 324,83 € HT pour un délai d'un mois à	4 OCTOBRE 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
benne OM de marque RENAULT immatriculé FE566TR	VALENCA)	réception de la commande.	
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour procéder à l'achat et le montage d'un certain nombre de pneus pour les autobus du parc de véhicules	Société AZUR TRUCKS PNEUS (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 21 212,68 € HT durée de livraison : 1 mois	30 SEPTEMBRE 2022
Marché de Réalisation d'un Schéma Directeur de la Mobilité pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	TECURBIS (75009 PARIS)	Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire comme suit : Tranche ferme : 29 950 € HT Tranche optionnelle 1 : Réalisation de fiches actions : 5 725 € HT TO 2 Production des fiches horaires par ligne : 5 325 € HT et de prix unitaire pour les prestations complémentaires non définies (prix à la journée) : - TO 3 : Etudes complémentaires éventuelles : 900 € HT. Les délais d'exécution sont fixés comme suit : Tranche ferme : 3 mois - TO1 : 1 mois - TO 2 : 1 mois - TO 3 : délai non défini Le délai d'affermissement des tranches optionnelles sont les suivants : Tranches optionnelles TO1 : réalisation de fiches actions Délai limite de notification : 5 mois à compter notification de la TF. TO2 : production des fiches horaires par ligne 5 mois à compter	29 SEPTEMBRE 2022


La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
		notification de la TF. TO3 : Etudes complémentaires 5 mois à compter notification de la To2.	
Consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap est déclarée infructueuse pour offre irrégulière. (unique candidature déposée et qu'une pièce de l'offre manque au dossier du candidat au sens de l'article 5.1 - Documents à produire, du règlement de la consultation)			22 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour procéder au rechapage d'un certain nombre de pneus pour les autobus du parc de véhicules	Société BARNEAUD PNEUS (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 10 599,68 € HT durée de livraison : 1 mois.	16 SEPTEMBRE 2022
marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de la grue du camion benne à ordures ménagères EVOLUPAC 8497LC05 selon devis.	Entreprise Azur Trucks Distribution et Réparation (05000 GAP)	Conclu pour un montant total de 4 386,93 € H.T. durée de livraison : 1 mois.	15 SEPTEMBRE 2022
marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la remise en état du surpresseur pour la station d'épuration de Gap	Société HIBON, (59447 WASQUEHAL)	Conclu pour un prix de 8750 € HT. Le délai de réparation de la pièce est de 7 à 8 semaines.	31 AOÛT 2022
Marché relatif à la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'atelier de déshydratation des boues de la station d'épuration	BUREAU D'ÉTUDES EYSSERIC (13015 MARSEILLE).	Conclu pour un forfait provisoire de 89 904,20 € HT avec un taux de rémunération de 8,02 %. durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 30 mois plus l'année de garantie de parfait achèvement. Les délais par phases sont les suivants hors périodes de validation par le maître d'ouvrage: AVP -PRO: 6 mois, ACT- VISA : 6 mois, DET -AOR : 18 mois	30 AOÛT 2022
L'Appel d'Offres Ouvert lancé pour le marché de Collecte, transport, tri et valorisation de déchets pour le lot 1 à 10 est déclaré infructueux en raison d'offres inacceptables. (raison de la concurrence insuffisante et d'une augmentation des prix allant de 12 % à 26 % excédant le budget alloué)			27 JUILLET 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Il sera procédé au lancement d'une Procédure avec Négociation sur le fondement de l'article R 2124-3 du code de la commande publique. lots 1 à 11 désignés comme suit : Lot(s) Désignation 01 Transport des ordures ménagères 02 Traitement des ordures ménagères 03 Collecte des PAV verre 04 Collecte PAV papier 05 Tri et valorisation du papier 06 Collecte des PAV emballages ménagers 07 Transport des emballages ménagers en centre de tri 08 Tri des emballages ménagers en centre de tri 09 Transport et valorisation des cartons 10 Broyage, évacuation et valorisation du bois et des déchets verts ligneux			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état du tracto-pelle JCB 2CX, suite à une usure avancée	Entreprise ALPES SUD MATERIEL (05 000 GAP)	Conclu pour un montant de 5 041,47 € HT. durée des travaux : 1 mois.	12 MAI 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état du manitou	Entreprise SUD ALPES SERVICES, (04200 SISTERON)	Conclu pour un montant de 9 998,51 € HT. Durée des travaux : 1 mois.	5 MAI 2022
Marché pour la fourniture de pièces pour l'entretien et dépannage de la benne à ordures ménagères (achat d'une pièce d'origine suite à une casse d'une pièce maîtresse de la BOM 8497 LC 05 du parc de la communauté d'Agglomération)	Entreprise SEMAT (17 028 LA ROCHELLE)	Conclu pour un montant de 5245,41 € H.T. Durée de livraison : 1 mois.	12 AVRIL 2022

Le Conseil prend acte.

Le Président

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Françoise DUSSERRE

Transmis en Préfecture le : **16 DEC. 2022**
 Affiché ou publié le : **16 DEC. 2022**